

Document

Yvan Colonna: "Sarkozy m'a déclaré coupable" (11.02)

Rue89 – 11.02.

Et, soudain, l'orage s'est abattu sur le prétoire. Lors d'un incident violent au cours du nouveau procès en assises d'Yvan Colonna, le nationaliste corse déjà condamné pour meurtre du préfet Claude Erignac, a mis en cause avec virulence le président Sarkozy pour non respect de la présomption d'innocence.

C'est arrivé sans crier gare, pendant l'interrogatoire de personnalité du prévenu. Le président Wacogne n'a rien vu venir. A coup de questions débitées sur un ton paternaliste, le président était en train d'explorer la vie du "berger corse" quand Colonna a soudain lancé, à brûle pourpoint :

"J'ai quelque chose à dire. Depuis des années il y a une vérité absolue, qui veut que je sois lassassin. En 2003, lors de mon arrestation, le Président a asséné que j'étais le meurtrier. Il n'y a de présomption d'innocence que pour ses amis. Il affirme : 'Je pense ce que je dis, et je dis ce que je pense.' Le Président s'est engagé, il a reçu à de nombreuses reprises les parties civiles (Mme Dominique Erignac, ndlr). Il lui a même dédié un meeting au Bourget. Il s'est engagé à leurs côtés. Je dis que le président de la République a pris partie contre moi."

Sans perdre son calme et sa maîtrise, Yvan Colonna s'enflamme. Une vraie joute s'engage avec le président Wacogne, qui semble dépassé. Quand le magistrat observe que le petit Corse se montre désobligeant vis-à-vis du Président, dans sa cage de verre qui tient lieu de box, le berger insiste, avec sa voix forte à peine marquée d'accent corse, il réitère son accusation:

"Il y a encore trois jours, une cérémonie à la mémoire d'Erignac était organisée dans la cour du ministre de l'Intérieur. J'affirme que le Président soutient la famille Erignac. Je dis que dans cette enceinte, Nicolas Sarkozy est au banc de la partie civile. Il m'a déclaré coupable. C'est le droit du Président de prendre parti à titre personnel. Mais ça n'a rien à voir avec mon affaire."

Les allégations étaient connues, une instance est en cours devant le tribunal civil pour régler cette question. Mais jamais des accusations d'une telle gravité n'avaient été proclamées de façon aussi solennelle, dans l'enceinte d'un tribunal.

On attendait l'incident, mais pas si tôt. Du coup, le président Wacogne en est resté presque sans voix. Et, de façon étonnante, ni les parties civiles pourtant si promptes à ne pas respecter la présomption d'innocence, ni surtout l'avocat général Jean-Claude Kross n'ont jugé bon de réagir, d'entrer dans le débat.

L'avocat général en a même presque oublié de jouer les méchants procureurs. Alors que l'interrogatoire de personnalité se poursuivait, pour demander à Colonna de recommander aux siens de venir témoigner en sa faveur, loin de se fâcher, Jean-Claude Kross a plaidé avec toute la force de son humanité proverbiale. L'orage était passé. L'incident risque de laisser des traces et de peser sur la suite du procès.

A lire aussi sur Rue89 Procès Colonna : un appel sous haute surveillance Le blog de Gabriel Bourovitch sur le premier procès d'Ivan Colonna Tous les articles sur la Corse

Ailleurs sur le Web La réaction de Christine Colonna, sur Corse-Matin Procès Colonna: la Commission anti-répression de Corsica Libera demande la relaxe, sur Corse-Matin L'assassinat du préfet Erignac, sur Wikipedia Le site de l'association Claude Erignac